



**PROSPECTUS SIMPLIFIE**

**Conforme aux  
normes  
européennes**

**PARTIE A STATUTAIRE**

**Présentation succincte**

Code ISIN de l'OPCVM :	FR0010194464
Dénomination :	<b>ETOILE ACTIONS STYLES</b>
Forme juridique :	FCP – de droit français
Compartiment :	non
Nourricier :	non
Société de Gestion :	ETOILE GESTION
Gestionnaire comptable par délégation :	EURO NET ASSET VALUE
Dépositaire :	SOCIETE GENERALE
Commissaire aux comptes :	KPMG Audit
Commercialisateur :	CREDIT DU NORD
Autres commercialisateurs :	Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Norfinance Gilbert Dupont.

**Informations concernant les placements et la gestion**

**Classification :** OPCVM « Actions des pays de la zone euro »

**Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion consiste à rechercher une performance supérieure au Dow Jones Euro Stoxx, après déduction des frais de gestion réels.

**Indicateur de référence :**

Indice Dow Jones Euro Stoxx: indice large des principales actions des pays de la communauté européenne.

Il est publié en euro par la société Stoxx Limited.

Il est calculé en cours d'ouverture sans réinvestissement des dividendes

La gestion étant non indicielle, cet indice ne constitue qu'une référence et la gestion ne recherche pas un niveau de corrélation précis avec ce dernier même si le profil comportemental du portefeuille et de l'indice sont en général comparables.

### **Stratégie d'investissement :**

Dans le cadre d'un comité stratégie mensuel, le gérant analyse l'environnement économique, l'environnement des tendances de marché et la variation du marché action. A partir de ces analyses, une répartition entre les approches « valeurs de croissance » dite « growth » et « valeurs décotées » dite « value » est fixée et revue lors d'un comité tactique toutes les semaines.

La gestion du portefeuille sera principalement réalisée en ligne directe et le gérant ajustera régulièrement la répartition du portefeuille entre les poids de chaque style de gestion.

Le FCP est investi en actions des pays de la zone euro exclusivement (majoritairement des grandes capitalisations sans préférence pour une spécificité sectorielle ou un secteur d'activité) au minimum à 90 % de l'actif du fonds.

Dans le but de gérer sa trésorerie ou éventuellement de dynamiser sa performance, le gérant peut investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, coordonnés ou non coordonnés de droit français, notamment des OPCVM de la zone euro.

Il peut investir dans les OPCVM gérés par ETOILE GESTION ou par des sociétés qui lui sont liées.

Les produits dérivés pourront être utilisés pour piloter l'exposition au risque action en recherchant éventuellement une surexposition dans la limite de 110 %.

Dans une optique de couverture du risque action et dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré en utilisant les futures, les options, les opérations de cap, floor, et de collar, certificats d'investissement sectoriels.

### **Profil de risque :**

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés*

Le fonds est un OPCVM classé « Actions des pays de la zone euro ».

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

**- Risque action :** ce fonds est exposé en permanence pour 90 % au risque actions des pays de la zone euro.

Ce risque peut représenter jusqu'à 110%. Ainsi, en cas de baisse du marché action, la baisse de la valeur liquidative pourra être plus importante.

**- Risque de perte en capital :** la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, le capital investi peut ne pas être totalement restitué au porteur.

Le porteur ne bénéficie d'aucune garantie du capital investi.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

### **Souscripteurs concernés:**

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs et plus particulièrement destiné aux personnes physiques titulaires d'un PEA ou d'un contrat d'assurance vie.

Ce fonds est destiné aux investisseurs ayant un profil plutôt offensif qui souhaitent dynamiser leur épargne en se positionnant sur les marchés actions des pays de la zone euro

en cherchant à profiter de l'évolution des différents styles de gestion (valeurs de croissance, valeurs sous évaluées...) en fonction des conditions de marché.

La durée minimum de placement conseillée est de 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation de l'investisseur. Pour le déterminer, chaque investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et dans les 5 ans à venir mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

### **Frais et commissions :**

Les frais de gestion prélevés recouvrent l'ensemble des charges administratives, de valorisation, du dépositaire ainsi que les charges de gestion financière.

### **Commissions de souscription et de rachat :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, ... etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats dans le FCP ETOILE ACTIONS STYLES	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	2 % acquis à l'établissement placeur
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	néant

Souscription faite simultanément à un rachat par le même porteur, sur la même valeur liquidative et le même nombre de titres : néant

### **Frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés au FCP ETOILE ACTIONS STYLES	Assiette	Taux barème	
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	maximum 2 % TTC	
Commission de surperformance		néant	
Prestataire percevant des commissions de mouvement : ETOILE GESTION	Prélèvement sur chaque transaction		Commission de mouvement (Net de taxe)
		Bourse Française -Obligations Convertibles -Obligations Françaises -Actions françaises et assimilées -Actions étrangères cotées à Paris	0,54 % franco  0,54% 0,54%
		Bourse Etrangère -Obligations -Obligations convertibles -Actions	368 € par opération 368 € par opération 0,48%
		Produits dérivés -Options sur actions et sur indices (tous marchés : EUREX, MONEP, etc.) -Futures (tous marchés : EUREX, MONEP, etc.) -Contrat en euro Pour les autres futures en devise	0,80% TTC de la prime  0,90 € par lot TTC  contre valeur de 0,90€ par lot

Les revenus provenant des opérations de cessions temporaires-reviennent au fonds pour 1/3 minimum et à la société de gestion pour 2/3 maximum.

### **Régime fiscal :**

- Souscription dans le cadre de contrat d'assurance vie libellé en unité de compte.
- Eligibilité au PEA

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

## Informations d'ordre commercial

### **Conditions de souscription et de rachat :**

**Dépositaire :** SOCIETE GENERALE, 50 boulevard Haussmann – 75009 PARIS

adresse postale du Centralisateur Teneur de registre : 32, rue du Champ de Tir – 44000 NANTES.

**Commercialisateurs :** Crédit du Nord, Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Norfinance Gilbert Dupont.

Montant minimum de la souscription initiale : 1 part

Les parts ont été fractionnées en dix-millièmes.

Dates et heures de réception des ordres : chaque jour de calcul avant 9 heures

Entité en charge de la centralisation des ordres : SOCIETE GENERALE

**Date de clôture de l'exercice :** dernier jour de Bourse de PARIS du mois de septembre  
(1<sup>er</sup> exercice : 30 septembre 2002)

### **Affectation des résultats :**

La comptabilisation des intérêts est effectuée coupons encaissés.

FCP de capitalisation.

### **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est calculée tous les jours d'ouverture de la Bourse de PARIS, excepté les jours fériés ou de fermeture des banques du Groupe CREDIT DU NORD. Une information sera apportée aux porteurs de parts avant chaque jour de fermeture des banques du Groupe CREDIT DU NORD.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par le dépositaire chaque jour de calcul avant 9 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie ce même jour.

**Valeur liquidative d'origine :** 100 euros

### **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

Agences des établissements commercialisateurs

Sites internet des Banques du Groupe Crédit du Nord

**Devise de libellé des parts :** euro

### **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 24 août 2001.

## Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès des agences des établissements commercialisateurs.

Toute demande d'explication peut également être adressée par mail à : [etoile-gestion@etoile-gestion.com](mailto:etoile-gestion@etoile-gestion.com).

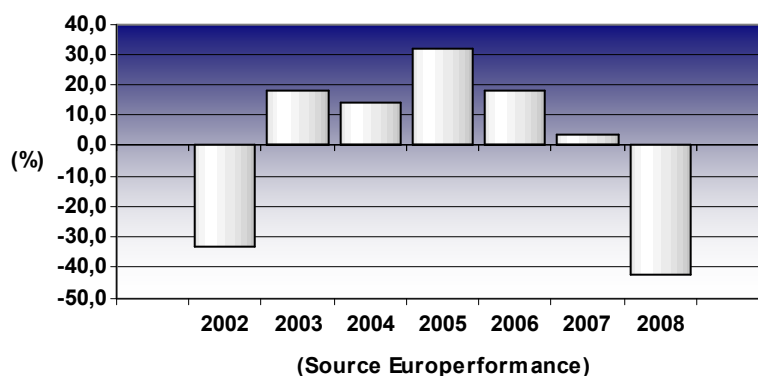
Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit obligatoirement être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

## PARTIE B STATISTIQUE

### Performances du FCP au 31 décembre 2008

#### Performances annuelles ETOILE ACTIONS STYLES



Performances annualisées	1an	3 ans	5 ans
ETOILE ACTIONS STYLES	-42.42 %	-11.18 %	1.05 %
DJ EURO STOXX PRICE EUR	-46.24 %	-12.34 %	-1.65 %

Les calculs de performances sont réalisés coupons nets réinvestis et nets de frais de gestion

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

## Présentation des frais facturés à l'OPCVM au 30 septembre 2008

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1.77 %</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou Fonds d'investissement</b>	<b>0.00 %</b>
Ce coût se détermine à partir	
○ Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0.00 %
○ Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0.00 %
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>0.00 %</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
○ Commission de sur-performance	0.00 %
○ Commissions de mouvement	0.00 %
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1.77 %</b>

### **Frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### **Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :**

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coût évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### **Autres frais facturés à l'OPCVM :**

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans des conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

## Informations sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 30 septembre 2008

Les frais de transaction sur le portefeuille ont représenté 0.63 % de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 90.26 % de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	41.62 %
Titres de créance	56.63 %

- **Approuvé par l'AMF le :** 24 août 2001
- **Date de création le :** 20 septembre 2001
- **Mise à jour ou modifications :** 30 avril 2009